BRICQUEBEC
EN COTENTIN

A Bricquebec-en-Cotentin, le 5 octobre 2026

A l'attention des
Conseillers municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal qui aura lieu

le mercredi 14 octobre 2026 à 18h00
Salle du Conseil – Mairie de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Ordre du jour :

- ***Présentation d'un projet de permanence artistique sous chapiteau en 2027 par la Brèche Cherbourg - Plateforme 2 Pôles Cirque en Normandie :***
 - Présence de l'équipe artistique

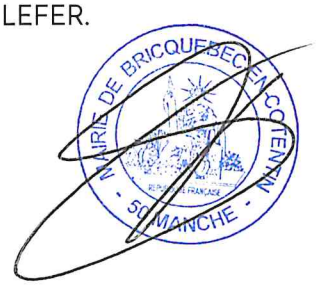
1.	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 8 juillet 2026	*Annexe 01*
2.	Location du local commercial situé 5 A rue de Bricqueville – Espace Jeunes – Signature d'un bail civil permettant d'assurer la continuité du service jusqu'à la livraison du Pôle de services Le Jardin	*Annexe 02*
3.	Dénomination de la résidence de 10 logements sociaux sise 167 rue Chasse à Eau	
4.	Prise en charge d'une facture de réparation de monument funéraire payée par un tiers suite à dégradations constatées sur une sépulture – Cimetière des Perques	
5.	Signature d'une convention pluriannuelle de mutualisation des locaux et du matériel scolaire avec le Centre de Loisirs de Bricquebec	*Annexe 03*
6.	Installation d'un éclairage Led sur les deux courts extérieurs de tennis – Demandes de subventions	
7.	Recensement de la population 2027 : coordonnateur et agents recenseurs	

Hôtel de Ville – BP 31 - 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN - Tél : 02 33 87 22 50 - Fax : 02 33 87 22 69
contact@ bricquebec.fr - www.bricquebec.fr

8.	Délibération portant sur la convention-cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Manche	*Annexes 04 à 06*

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Denis LEFER.



Le conseil municipal ne délibère valablement
que lorsque la **majorité** de ses membres en exercice est présente.
D'autre part, en cas d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir à un conseiller municipal de votre choix pour vous remplacer et voter en votre nom.
Un élu ne peut recevoir **qu'un seul pouvoir** par séance.
Formulaire-type joint à la présente convocation et disponible sur simple demande au secrétariat général